

# Communiqué

Parc naturel des  
Plaines de l'Escaut

Parc naturel régional  
Scarpe-Escaut

L'Escaut



## Pollution de l'Escaut

### Un dépôt de plainte qui rappelle que l'eau n'a pas de frontière

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut (France) et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (Wallonie) déposent conjointement une plainte contre X suite aux pollutions du fleuve Escaut constatées en avril.

« Nous avons consulté nos élus et nos partenaires de chaque côté de la frontière et, après une analyse du droit français et du droit belge par un cabinet d'avocats, nous avons choisi de porter plainte conjointement. Cette action en justice commune, en transfrontalière, est une situation jamais vue précédemment par nos deux Parcs », alerte **Grégory Lelong**, président du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

« La vie aquatique du fleuve Escaut, qui traverse nos deux Parc naturels, se trouve considérablement impactée, et nous craignons également des retentissements sur les populations d'oiseaux piscivores, poursuit Grégory Lelong. En réalité, c'est un écosystème complet qui pâtit de cette pollution accidentelle. Nous souhaitons réclamer la réparation de ce préjudice écologique parce que notre rôle est de veiller au respect des engagements pris par les signataires de la Charte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut et qu'au-delà, nous sommes également coordinateurs du label Ramsar et animateur local des sites Natura 2000 ».

### La nécessaire coopération transfrontalière

« La pollution qui frappe l'Escaut, fleuve transfrontalier, nous montre une fois encore, notre besoin de travailler ensemble, non seulement au quotidien comme le font nos deux Parcs depuis 30 ans, mais également dans le cadre d'une crise comme celle-ci pour une meilleure efficacité de la chaîne d'alerte et d'intervention de part et d'autre de la frontière », souligne **Pierre Wacquier**, président du Parc naturel des Plaines de l'Escaut. « Nous parlons au nom du patrimoine naturel de toutes les communes impactées par la pollution ».

Les deux Parcs naturels souhaitent vivement être consultés dans la mise en place de mesures visant à restaurer les milieux naturels de l'Escaut. « Nous ne nous contenterons pas d'un simple rempoissonnement. Nous serons vigilants afin que des solutions adaptées, telles que la restauration de berges ou la création de zones de frayères, soient également envisagées. Nous poursuivons nos échanges avec la Préfecture et contribuerons à la concertation locale sur ces enjeux, notamment celle portée par les acteurs du Contrat de rivière Escaut-Lys et du SAGE Escaut », déclarent à l'unisson Grégory Lelong et Pierre Wacquier.



P<sup>n</sup>EPSE Objectif 2025

Avec le soutien du fonds européen de développement régional.



## Un territoire remarquable pour son patrimoine naturel

► La plaine humide de l'Escaut est reconnue pour son patrimoine naturel remarquable, comme zone de protection spéciale pour certaines espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (sites Natura 2000 du réseau européen) et comme zone humide d'intérêt mondial (avec sa labellisation Ramsar).

► De nombreuses espèces faunistiques et floristiques rares ou patrimoniales sont impactées par cette pollution :

- Impacts directs sur la mortalité piscicole de l'Escaut. Dont l'Anguille européenne (1) et la Bouvière, toutes deux rares et menacées de disparition. Ces deux espèces et 23 autres justifient le label Ramsar, label qui reconnaît à l'échelle internationale l'intérêt des zones humides locales.

- Impacts indirects sur les oiseaux piscivores (ou se nourrissant d'invertébrés aquatiques), privés de leur ressource alimentaire dont la Sterne Pierregarin (2), le Martin Pêcheur (3), le Butor étoilé, le Cormoran, le Héron, le Grèbe huppé, le Grèbe castagneux... On compte au moins 29 espèces d'oiseaux ayant justifiés la labélisation Ramsar, et 30 espèces de la Directive européenne « Oiseaux » (Natura 2000) sur le territoire.

- Impacts indirects sur les chauves-souris ayant des zones de nourrissage le long de l'Escaut : 15 espèces de chiroptères ayant justifié le label RAMSAR, dont le Murin de Daubenton (4) ou encore le rarissime Murin des Marais (5).



(1) L'Anguille européenne  
©adobestock - Rostislav



(2) La Sterne Pierregarin  
©T. Tancrez



(3) Le Martin Pêcheur  
©adobestock - davidepsy



(4) Le Murin de Daubenton  
©PNRSE



(5) Le Murin des marais  
©INPN